

RAPPORT DU TRESORIER
EXERCICE 2023

Chères Consœurs, Chers Confrères,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur les comptes annuels de notre Compagnie relatifs à l'exercice couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Les recommandations de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatives à la présentation des comptes des Compagnies Régionales ont été suivies. Les règles appliquées résultent, en général, de la loi du 30 avril 1983 et du décret du 29 novembre 1983, adaptés au cas particulier d'un organisme à but non lucratif.

Concernant l'exercice 2023 :

- Il se traduit par une légère diminution des cotisations nettes de la compagnie. Elles s'élèvent à 1 538 610 euros contre 1 547 399 euros pour l'année 2022.
- Les charges d'exploitation passent de 2 403 762 euros en 2022 à 2 372 281 euros en 2023.
- Le résultat d'exploitation de l'exercice est bénéficiaire de 287 570 euros à comparer à celui de 2022 qui était de 328 401 euros.
- Le résultat financier est en augmentation et s'élève à 57 251 euros contre 8 244 euros pour l'exercice 2022.
- Il n'y a pas de résultat exceptionnel en 2023.
- Le bénéfice de l'exercice s'élève à 344 819 euros.

Tels sont les éléments que je souhaitais vous communiquer.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugerez utile, recevez, Chères Consœurs, Chers Confrères, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Fait à Paris le 27 juillet 2024



Marine JULIEN
Trésorière